

autant chaque fois que je jugerai à propos. Le premier ministre a demandé lequel de ces portefeuilles il devra abolir ou abandonner; or il sait fort bien que je n'ai rien dit à cet effet, que je n'ai pas insinué qu'il devrait abolir ou abandonner l'un des portefeuilles qui existent actuellement. Ce que j'avais à l'esprit c'est qu'il y a certains portefeuilles qui, à mon sens, devraient être fusionnés. S'il en était ainsi, le nombre de ministres de la couronne en serait réduit. Le premier ministre est fort bien au courant de la situation, et il ne devrait pas m'attribuer l'idée qu'il y aurait lieu d'abandonner quelques-uns des portefeuilles qui existent actuellement.

Lorsque je préconise l'économie et une organisation rationnelle du cabinet, sûrement le premier ministre ne devrait pas me traiter comme il l'a fait ce soir. Je désire, comme lui, être traité avec justice, et je ne veux pas être critiqué en raison de l'attitude que j'ai prise à l'égard du Gouvernement. Je sais que le premier ministre a certaines susceptibilités, particulièrement à cet égard, semble-t-il. Je n'ai pas voulu toucher une corde sensible ce soir, mais qu'il se rende compte que tant que je serai le chef de l'opposition je critiquerai la structure du Gouvernement et le Gouvernement lui-même chaque fois que le jugerai nécessaire, comme je l'ai fait aujourd'hui, non pas pour des considérations d'ordre politique, comme le premier ministre l'a insinué ce soir, mais dans l'intérêt du pays. S'il occupait un siège de ce côté de l'enceinte et si c'était un autre gouvernement qui était au pouvoir, il serait le premier à admettre, j'en suis sûr, qu'il y va de l'intérêt national de critiquer ainsi les projets de l'administration.

Le premier ministre et le Gouvernement semblent disposés—je ne dirai pas que c'est intentionnel de leur part, car ce serait leur imputer des motifs—à violenter l'opposition de temps à autre. Je sais que le premier ministre ne voudrait pas qu'on lui impute un tel motif, mais c'est pourtant le cas. Il est vrai que la loyale opposition de Sa Majesté ne compte que 39 honorables députés contre les quelque 175 qui siègent en face, mais je ferai remarquer au premier ministre que ce nombre restreint de représentants que nous avons à la Chambre n'indique pas la situation exacte pour le Dominion et l'électorat en général. Le premier ministre et le Gouvernement savent qu'ils sont appuyés par une majorité mécanique et fictive.

Une VOIX: A l'ordre!

M. GRAYDON: Nous avons des droits tout comme le premier ministre et nous voulons être libres de formuler au besoin certaines critiques dans l'intérêt national.

Le premier ministre sait, je crois, que personne n'est plus désireux que moi—et mes remarques s'appliquent à l'opposition en général—de collaborer avec le Gouvernement en ce qui concerne notre effort de guerre. C'est ce que nous avons fait à l'occasion de chaque mesure dont nous avons été saisis. Cependant, en nous demandant de collaborer, le premier ministre ne doit pas exiger que nous abdiquions nos droits. Nous ne le ferons pas. Toutefois, nous collaborerons et, à titre d'opposition, nous nous acquitterons de nos devoirs comme nous croyons convenable de le faire.

Ceci étant dit, je ne veux pas qu'à l'avenir le premier ministre donne sciemment à certaines remarques un sens qu'elles n'ont pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que lorsqu'il prendra la parole, mon honorable ami s'exprimera assez clairement pour qu'il ne soit pas possible d'attacher un sens erroné à ses remarques. Je veux bien que le hansom décide si j'ai faussement interprété ou non aucune de ses paroles de ce soir. Je l'ai écouté fort attentivement et c'est seulement la surprise causée par ses propos que j'ai exprimée et qui m'a fait croire à la nécessité de me lever pour protester.

Permettez-moi de faire à l'honorable député une observation sur laquelle il ne se méprendra pas, je l'espère. J'ai remarqué que bien qu'il se croie libre de critiquer le Gouvernement, il semble invariablement offusqué par toute protestation que nous pouvons élever contre ses critiques. Il paraît croire qu'il a tout à fait le droit de faire ce qui lui plaît et que nous n'avons aucun droit de nous inscrire en faux contre ses paroles. J'ai remarqué ses tactiques et je les lui signale, afin qu'il ne s'imagine pas que le but de certaines de ses remarques m'échappe entièrement.

Dans sa réplique de ce soir, il a prétendu avoir touché un point sensible et il a parlé aussi de manœuvres d'intimidation du Gouvernement envers l'opposition. Aux honorables membres de dire si un point sensible a été touché et s'il y a eu intimidation. Le but visé par l'honorable représentant dans ses commentaires ne se rattache pas aux délibérations. Il pense aux manchettes qui vont paraître dans les journaux de demain. Par exemple, il a dit que le premier ministre s'est fâché. Quand l'honorable député d'en face prétend que je sors de mon caractère, je suis sûr que le comité ne le croit pas. Je ne dirai pas que c'est simplement une lubie ou une invention de l'honorable représentant, mais c'est une manœuvre destinée à influencer l'opinion en dehors de cette enceinte.

Je tiens maintenant ce langage parce qu'il s'est habilement efforcé de faire quelques